

Groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption *Pessac*



Rentrée 2020



CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE ET DU LYCEE

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2020, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement de l'établissement.

Ce courrier de rentrée ne tient pas compte des éventuels protocoles ou consignes qui pourraient nous être communiqués par le Ministère de l'Education Nationale avant la rentrée scolaire dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Les enseignants du groupe scolaire Jeanne d'Arc – Assomption ont profité des journées pédagogiques de la fin d'année pour faire le point dans chaque matière sur les chapitres qui ont été abordés pendant la période du confinement. Ainsi, pendant les premières semaines qui suivront la rentrée 2020, rentrée qui sera forcément particulière, mais également tout au long de l'année scolaire 2020-2021, les enseignants connaîtront les chapitres qu'il s'agira d'investir différemment compte tenu du contexte dans lequel la fin de l'année scolaire 2019-2020 s'est déroulée.

UNE RENTREE AVEC SES NOUVEAUTES

Cette rentrée 2020 à Jeanne d'Arc – Assomption s'effectue avec un certain nombre de nouveautés.

Monsieur Pierre LANDÈCHE, assurera la fonction de Chef d'établissement du collège et du lycée, et la coordination de l'ensemble scolaire.

Madame Marie-Noëlle MARCHESSEAU assurera la fonction de Chef d'établissement de l'école.

Mesdames Valérie CASSOU et **Corinne VOLAND** assureront chacune la fonction d'adjointe de Direction.

Madame Corinne VOLAND suivra plus particulièrement le lycée.

L'équipe de Direction est composée également d'une attachée de gestion, **Madame Armelle REYSSAC**, qui travaillera en collaboration étroite avec la Direction et le conseil d'administration de l'Association de Gestion des Etablissements Assomption (A.G.E.A.). Elle est secondée par **Mesdames Emilie COLAS-BIGEY** et **Catherine FOISSAC** au service comptabilité.

Dès la rentrée, un **contrat de scolarisation** vous sera communiqué, que nous vous demanderons de remplir, signer et nous retourner au plus tard le lundi 7 septembre 2020. Ce contrat permet de clarifier les engagements respectifs entre les familles et notre groupe scolaire. L'inscription à Jeanne d'Arc – Assomption ne peut se faire sans ce contrat de scolarisation.

Notre nouveau **Projet d'établissement** est en phase terminale de rédaction. Il sera composé de cinq axes : celui de la spiritualité, celui de la dimension internationale, celui de la pédagogie, celui du vivre ensemble, et enfin celui de la valorisation des compétences. Il vous sera communiqué dès qu'il sera terminé.

Un nouveau **site Internet** est en cours de construction. Nous vous informerons dès qu'il sera opérationnel.

Nous vous rappelons que dorénavant, la **restauration du groupe scolaire** est assurée par la **société ALIUM**. Les menus sont mis en ligne sur notre site Internet, accompagnés d'une fiche qui décrit les éventuels allergènes pour les élèves qui pourraient être sujets à des allergies.

Les voyages et les échanges, proposés dans de nombreux pays, permettent d'offrir à nos élèves une ouverture d'esprit et un épanouissement qu'ils sauront, plus tard, mettre au service de la société. Nous vous rappelons que ces voyages, s'ils sont un vrai plus proposé par l'établissement, sont accompagnés par des enseignants qui, pendant ce temps, ne peuvent pas assurer leurs cours habituels. Cependant, à chaque fois, les services de la vie scolaire, et notamment les deux CPE, **Madame Valérie DI GUGLIELMO** pour le collège et **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée, feront au mieux pour aménager les emplois du temps des élèves. Nous ne savons pas encore, dans le contexte actuel de la crise sanitaire, dans quelle mesure nous aurons la possibilité d'organiser des voyages et échanges scolaires au cours de cette prochaine année scolaire.

Les résultats au Baccalauréat, ainsi que ceux du Diplôme National du Brevet, mais également l'adéquation entre les vœux d'orientation de nos élèves (post-BAC ou post-3^{ème}) et ce à quoi ils aspiraient, reflètent la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe éducative, et en particulier des professeurs principaux.

Un **Projet Pastoral**, dont la rédaction a été finalisée il y a deux ans, est mis en œuvre sous la responsabilité du Chef d'établissement et animé par l'adjointe en pastorale, **Madame Véronique DROUINEAU**. Il explicite les propositions pastorales du groupe scolaire, inspirées de la fondatrice de l'Assomption, Sainte Marie-Eugénie. Il est disponible pour les familles et les élèves sur le site Internet de l'établissement.

LA RENTREE

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

VOICI LE CALENDRIER DES DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 :

L'établissement organise une journée de pré-rentrée pour les enseignants, le lundi 31 août 2020

Tous les élèves font donc leur rentrée à partir du **MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020**

Elèves du Collège et du Lycée Général

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale
Mardi 1^{er} septembre 2020	10h00/15h30 Repas offert	13h30/16h30			9h30/14h30		
Mercredi 2 septembre 2020	Pas cours		8h30/12h00	9h30/12h30	Pas cours	9h30/12h30	9h30/12h30
Jeudi 3 septembre 2020	Les emplois du temps normaux commencent pour tous les niveaux						
Vendredi 4 septembre 2020	Journée d'intégration	Pas cours			Journée d'intégration	Pas cours	

Les demi-journées d'accueil seront animées par les professeurs principaux.

Vendredi 4 septembre 2020, les classes de 6^{ème} et de 2^{nde} partiront pour une journée d'intégration. Les autres niveaux n'auront pas cours ce jour-là.

Les autorisations de sorties pour ces journées, qui sont jointes à cette circulaire, seront à remettre aux professeurs principaux le premier jour de la rentrée.

TRANSPORTS POUR ARRIVER A JEANNE D'ARC ASSOMPTION

Nous rappelons que les élèves qui utilisent les transports en commun pour se rendre au collège ou au lycée peuvent bénéficier de réduction.

Si des attestations doivent être signées par l'établissement, vous pouvez les faire parvenir à l'administration du collège afin qu'elles soient visées.

ECOLE DIRECTE (COLLEGE & LYCEE)

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet.

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pouvez utiliser les fonctionnalités de l'espace numérique de travail (ENT) du serveur **Ecole Directe** pour les collégiens et pour les lycéens, et consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes, envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire).

Vos codes d'identification personnels (accompagné d'un *vademecum* d'utilisation) vous seront remis sous format papier dès que le site sera en activité.

Il est important qu'élèves et familles prennent rapidement l'habitude d'utiliser toutes les fonctionnalités de cet ENT et de consulter les nombreuses informations qui y sont mises régulièrement. La récente période de confinement a montré l'importance d'un tel outil.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE VIA ECOLE DIRECTE (COLLEGE & LYCEE)



A partir de cette rentrée 2020, le carnet de correspondance des élèves sera entièrement numérique, sur **EcoleDirecte**.

Il n'y aura plus de carnet de correspondance papier.

Les élèves auront une carte qui nous permettra de suivre les autorisations d'entrée ou de sortie dans l'établissement. Ils devront l'avoir à tout instant sur eux. Dans le cas contraire, toute sortie anticipée ne sera pas possible.

INSCRIPTION À LA PASTORALE – PRÉPARATION AUX SACREMENTS

En raison de la crise sanitaire, les élèves qui étaient en CM2 à Jeanne d'Arc – Assomption en 2019-2020 et qui préparaient la première communion n'ont pu la faire. La célébration est reportée au samedi 10 octobre 2020.

Pour finaliser cette préparation, les élèves concernés devront s'inscrire aux activités proposées dans le cadre de la pastorale du collège. Un formulaire est joint à ce courrier pour l'inscription.

La pastorale est bien évidemment ouverte à tous les autres élèves désireux d'approfondir un parcours spirituel et de Foi. En particulier, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} qui souhaitent préparer leur première communion ou leur profession de Foi sont les bienvenus.

L'INFO DU LUNDI



Tous les lundis matin, une « **Info du lundi** » sera affichée dans l'établissement, et envoyée (pour tous les niveaux) à tous les parents par Ecole Directe.

Cette feuille d'information est **un outil privilégié de communication entre l'établissement et les familles**. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données ; certaines passent seulement par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance chaque début de semaine.

PHOTOS DE CLASSES

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Les photos de classes et individuelles auront lieu le **lundi 14 septembre 2020**.

HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

NOUVEAUTE

Les horaires habituels des cours au collège et au lycée **sont modifiés** à compter de cette nouvelle année scolaire. Afin de permettre une gestion moins stressante de la journée, des interours de 2 minutes sont intercalés entre chaque heure de cours.

	Matin	Pause déjeuner	Après-midi
1 ^{ère} séquence	8h00/8h50		13h04/13h54
2 ^{ème} séquence	8h52/9h42		13h56/14h46
3 ^{ème} séquence	9h44/10h34		14h48/15h38
Récréation	10h34/10h49		15h38/15h53
4 ^{ème} séquence	10h49/11h39		15h53/16h43
5 ^{ème} séquence	11h41/12h31		16h45/17h35

NB : Les collégiens n'ont jamais cours l'après-midi sur la 5^{ème} séquence.

ETUDE ET CANTINE

POUR LES COLLEGIENS

NOUVEAUTE

Elles fonctionneront dès le premier jour pour les élèves inscrits.

A compter de cette rentrée 2020, les élèves auront la possibilité de s'inscrire comme demi-pensionnaire sur une journée fixe (DP1) de la semaine, ou deux journées fixes (DP2), ou trois journées fixes (DP3). Les élèves qui mangent tous les jours sont DP4. Ils seront facturés au prorata des journées où ils seront inscrits. Cela peut se faire par exemple pour un élève qui a un atelier sur la pause méridienne (échecs, arts-plastiques, etc.) sur une journée fixe de la semaine, ou qui a cours en début d'après-midi à partir de 13h04.

Attention changement !!! : Pour les élèves qui mangent occasionnellement à la cantine, il n'y aura plus de vente de tickets à l'accueil du collège. Un nouveau module d'**Ecole Directe** leur permettra de s'inscrire en ligne. Les repas seront ensuite facturés automatiquement et réglés *via* les prélèvements automatiques mensuels.

La nouvelle société de restauration ALIUM travaillant avec des produits frais qui doivent être commandés plusieurs jours en amont des repas, les élèves qui mangent occasionnellement devront s'inscrire au moins 10 jours en amont d'un repas pour avoir la garantie de bénéficier des menus programmés. Dans le cas contraire, ils pourront tout de même s'inscrire jusqu'au jour même, sans avoir cependant la garantie de bénéficier du menu prévu. Des repas de substitution seront fournis dans ce cas.

Rappel des heures de l'étude du soir pour les collégiens : de 17h00 à 18h00.

CANTINE

POUR LES LYCEENS

Le fonctionnement de la cantine est le même pour les lycéens que pour les collégiens.

Nous rappelons que les lycéens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

LIVRES SCOLAIRES

POUR LES COLLEGIENS

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première journée, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, autres langues vivantes, mathématiques ou français, musique, latin, etc.) et qui seront facturés aux familles.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

LIVRES SCOLAIRES

POUR LES LYCEENS

Les livres peuvent être achetés *via* le dispositif ARBS. Cette année, une partie des livres seront pris en charge grâce à une subvention du Conseil Régional. Restera à la charge des familles la prestation d'ARBS (15€/élève) et certains cahiers d'activités.

FOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE



La liste des fournitures pour les collégiens est déjà mise en ligne sur le site Internet du collège.

L'établissement inscrit sa démarche dans une dynamique de développement durable et de respect de l'environnement. Dans cette liste de fourniture scolaire, nous vous suggérons de recycler au maximum le matériel que les élèves ont déjà, ou d'acheter un certain nombre d'articles qui respectent l'environnement.

CASIERS POUR LES COLLEGIENS

Les élèves de 6^{ème} étant affectés sur une classe pour l'année, ils n'ont pas de casier.

Un casier est attribué par binôme d'élèves en début d'année pour les élèves de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Chaque binôme doit faire l'acquisition d'un cadenas pour le sécuriser. Nous préconisons les cadenas à code afin d'éviter les pertes de clés.



POUR LES COLLEGIENS

La lecture au collège : Parce que la lecture reste une compétence primordiale qu'un élève doit maîtriser à son arrivée au collège, mais également un outil privilégié pour la construction du savoir de tout jeune, nous incitons chaque jeune à lire chaque jour.

En conséquence, merci de veiller à ce que votre enfant ait **toujours un livre à lire dans son cartable** (revue à but pédagogique autorisée).



Conformément aux directives ministérielles, le **téléphone portable** ne pourra être utilisé dans l'enceinte de l'établissement. Pour les élèves qui en possède un, il doit être éteint et non visible.

ASSURANCE SCOLAIRE 2020-2021

Nous rappelons que le groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption souscrit à la **Mutuelle Saint Christophe** pour la garantie « **responsabilité civile** » et la garantie « **individuelle accidents** ».

Ces garanties couvrent la plus grande partie des activités faites dans le cadre du collège ou du lycée, notamment pour les sorties et les voyages scolaires.

Les familles n'ont donc aucune démarche supplémentaire à faire ni aucun document à fournir.

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE 2020-2021

Les démarches pour les familles qui peuvent prétendre à une bourse scolaire seront effectuées à partir du mois de septembre 2020 pour les collégiens.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Direction de l'établissement, auprès de **Madame Agnès SAINT-BLANCAT** (secretariat.direction@jdapessac.eu) pour les collégiens, ou au secrétariat du lycée, auprès de **Madame Clémence JUIN** (secretariat.lycee@jdapessac.eu).

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire vous sera adressé au début du mois de septembre. Nous vous demandons de **CONSERVER L'ORIGINAL** et de **faire des photocopies** pour vos différents besoins (carte de transports scolaires, impôts, allocations familiales, ...).

PAIEMENT DES SCOLARITES, DE LA DEMI PENSION ET DE L'ETUDE

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront les prélèvements les 5 de chaque mois, du mois d'octobre 2020 au mois de juillet 2021 compris.

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement, merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois (octobre 2020 à juillet 2021 compris).

Tout changement de régime (demi-pensionnaire / externe) se fera par écrit à l'économat du collège ou du lycée.

Pour les collégiens : la facture annuelle sera disponible sur **Ecole Directe** dans le courant du mois de septembre. En cas de modifications, une facture complémentaire vous sera envoyée.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Catherine FOISSAC**, assistante comptable du collège, à l'adresse suivante : admin.compta@jdapessac.eu

Pour les lycéens : votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur Ecole Directe dans le courant du mois de septembre.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Corine MOULY**, Service économat des familles à l'Assomption Sainte Clotilde, par téléphone au 05.56.48.77.77 ou à l'adresse suivante economat.familles@assomption-bordeaux.com

VOYAGES, SORTIES PEDAGOGIQUES ET CLASSES DE DECOUVERTE

Pour **TOUS** :

- Une **FICHE D'URGENCE** a été remplie lors de l'inscription de votre enfant. Merci de nous tenir informés en cas de changement concernant sa santé (traitements, allergies, etc.).
- Veillez à ce que la **carte d'identité de votre enfant soit en cours de validité**, et, le cas échéant, le **passport** pour les voyages en dehors de l'Europe.

- Veillez à ce que les **vaccins** soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en dehors de l'établissement.

POUR TOUS

- Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier au CPE (**Madame Valérie DIGUGLIEMO** pour le collège ou **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée), qui le lui remettra au moment souhaité.

Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans les casiers et ne doivent pas traîner dans la cour.

En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des téléphones portables. Pour les collégiens, leur usage est strictement interdit au sein de l'établissement et ceux-ci doivent être éteints et non visibles (cf. le Règlement Intérieur). Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte de l'établissement pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.

- Vous aurez à lire attentivement et à signer dès la première semaine le **Règlement Intérieur de l'Établissement**. L'inscription d'un jeune à Jeanne d'Arc-Assomption ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.
- La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause en dehors des heures précises de présence obligatoire.

Restant à votre disposition et vous souhaitant de passer de bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. LANDÈCHE,
Chef d'Établissement - Coordinateur

P.S. : L'établissement sera fermé du vendredi 10 juillet 2020 à midi au jeudi 20 août 2020 au matin.